



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Par situation professionnelle](#) > [Votre admission au Régime de Solidarité](#) > RSPF : L'affiliation d'office au Régime des Non Salariés

En 2018, si votre admission est refusée au Régime de Solidarité, vous serez affilié d'office au Régime des Non Salariés ?

Sommaire

## Dans quels cas, serez-vous affilié d'office au Régime des Non Salariés ?

- en cas de refus de votre demande d'admission (provisoire et définitive) ;
- en cas de refus de votre demande de renouvellement ;
- en cas de radiation du RSPF sur demande du service contrôle.

	Motifs d'affiliation d'office au RNS	A quelle date débute l'affiliation d'office au RNS ?	Quelle est l'assie
<b>Admission</b>	Décision de refus provisoire	A compter de la date de dépôt du dossier*	Il s'agit des reven demande RSPF.
	Décision de refus définitif		
<b>Renouvellement</b>	Décision de refus de renouvellement	A compter du 1er jour du mois suivant le mois anniversaire*	
	Décision de refus de renouvellement	A compter du 1er jour du mois suivant le mois anniversaire*	
<b>Contrôle</b>	Obstacle à contrôle	A compter de la date indiquée sur le PV d'obstacle à contrôle	
	RSPF injustifié suite agissements frauduleux (art LP 17)	A compter de la date indiquée sur le rapport de contrôle dans la limite des 2 ans	Celle indiquée sur

\* pour les périodes non prises en charge par un autre régime

### Thème:

EnfanceSantéSocialTravail

URL source (modified on 05/04/2018 - 11:52): <http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/rspf-l-affiliation-d-office-au-regime-des-non-salaries>